

SÉANCE ordinaire

Le 2 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 février 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150202.018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- Amendement de la résolution numéro 140908.252 – Vente de terrain à monsieur Hervé Moreau;
- Pacte rural – Demande d'aide financière – Acquisition de modules de jeux;
- Conseil du patronat du Québec – Propos déplacés;
- Réfection de la route 132 – Pabos Mills / Newport – Avancement du dossier.

ORDRE DU JOUR

1. PRIÈRE - OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;
 - 4.3 Signataires – Contrat de travail – Madame France Laplante ;
 - 4.4 Octroi de contrat – Déneigement à l'aréna de Newport – J. E. Keighan & Fils Inc ;
 - 4.5 Signataires – Protocole d'entente – Présentation de l'événement SXQC Inc. Super Motocross 30 mai 2015 ;
 - 4.6 Autorisation de résiliation de servitude autorisée et signataires – Rue commerciale Ouest ;
 - 4.7 Subvention de la Ville de Chandler – Comité du 100^e anniversaire de Chandler ;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Transport Émilien Leblanc Inc. – Coûts supplémentaires pour l'installation du Système Bionest à Newport ;
 - 4.9 Confirmation de la participation financière de la Ville de Chandler – Projet « mise en valeur des attraits touristiques de Chandler » ;
 - 4.10 Octroi de contrat - Mise aux normes postes de pompage – Pabos, St-François et Chandler ;
 - 4.11 Amendement - Politique d'achat d'ordinateur ;

- 4.12 Adoption – Règlement numéro 2006-L-001-01 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 2006-L-001 de la Ville de Chandler ;
- 4.13 Appui à la mission de Pro-Consigne Québec ;
- 4.14 Entente triennale Chandler – Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie ;
- 4.15 Demande d'autorisation – Comité de mise en valeur du Lac Vachon – Panneau réclame ;
- 5.
 - 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

Il est également résolu que ce Conseil prenne acte du dépôt par le directeur général du procès-verbal de correction dont l'objet est de corriger la tarification associée à la gestion des matières résiduelles pour les logements qualifiés d'intergénérationnels apparaissant au règlement V-174-2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

150202.020 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 140908.252 – VENTE DE TERRAIN À 9157-1513 QUÉBEC INC (LES CONSTRUCTIONS DU ROCHER)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

QUE LA VILLE DE CHANDLER vende sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur, 9157-1513 Québec Inc (Les Constructions du Rocher), pour une considération de dix-huit mille cinq cents dollars (18 500 \$), plus les taxes applicables, les immeubles ci-après décrits :

DÉSIGNATION

Lot 4 293 523 (590,1 m²)
 Lot 4 293 524 (1 347,1 m²)

Que les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette vente soient assumés par 9157-1513 Québec Inc (Les Constructions du Rocher);

Il est également résolu que Louissette LANGLOIS et Roch GIROUX, respectivement maire et directeur général, soient et sont autorisés à

signer pour et au nom de la Ville ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 140908.252 adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.021 PACTE RURAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACQUISITION DE MODULES DE JEUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler autorise le directeur administratif de la Ville, monsieur Jean Bélanger, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC du Rocher-Percé concernant l'acquisition de modules de jeu pour le parc situé au Parc du Souvenir.

Il est également résolu que monsieur Bélanger soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents, pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.022 CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC – PROPOS DÉPLACÉS

CONSIDÉRANT qu'en commission parlementaire, le Conseil du patronat du Québec invitait le gouvernement à réallouer une partie des budgets actuellement consacrés au maintien des municipalités dévitalisées vers des mesures facilitant la relocalisation des ménages qui y habitent ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler trouve ces propos totalement déplacés, inacceptables, démontrant l'ignorance des membres du Conseil du patronat en ce qui a trait à l'expertise de ceux et celles qui habitent les régions et constituent des moteurs économiques importants pour le Québec ;

CONSIDÉRANT que cette position du Conseil du patronat du Québec va à l'encontre du libre choix des gens de demeurer dans leur communauté d'attache ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la Ville de Chandler signifie son profond désaccord envers les propos malhabiles du Conseil du patronat du Québec et juge cette position comme allant à l'encontre de la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.023 RÉFECTION DE LA ROUTE 132 – PABOS MILLS / NEWPORT – AVANCEMENT DU DOSSIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 140707.203 par laquelle la Ville de Chandler demandait au Ministère des Transports du Québec d'intervenir afin d'accélérer le processus d'expropriation actuellement en cours pour que les travaux de construction de la route 132 puissent débuter dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT que le directeur régional du MTQ, Monsieur Gabriel Laviolette, confirme entre autres dans une réponse datée du 3 novembre 2014, l'importance de ce projet et assure le Maire de Chandler que les efforts seront déployés afin que sa préparation se poursuive à un rythme soutenu.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu de demander à la direction régionale du ministère des Transports du Québec pour le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine de confirmer à ce jour l'état d'avancement de ce dossier et ses intentions concernant ce projet en ce qui a trait à la prochaine programmation des travaux à venir pour la région.

Il est également résolu qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, au Ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région, Monsieur Jean D'Amour ainsi qu'au député du comté de Bonaventure, Monsieur Sylvain Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2014 représentant pour le journal des achats un montant 182 351.75 \$ et pour le mois de janvier 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 251 448.30 \$ et de 155 046.89 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.025 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une

qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Chandler désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Chandler prévoit la formation de 26 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.026 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL – MADAME FRANCE LAPLANTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux respectivement maire et directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Chandler, le contrat de travail pour un employé

contractuel à intervenir entre la Ville de Chandler et madame France Laplante pour la session de yoga hiver 2015 au cout total de 2 890 \$, au moyen de 4 versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.027 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT À L'ARÉNA DE NEWPORT – J. E. KEIGHAN & FILS INC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le déneigement de l'aréna, secteur Newport 2014-2015, à J. E. Keighan et Fils Inc., au montant de 5 231.36 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.028 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE – PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT SXQC INC. SUPER MOTOCROSS 30 MAI 2015

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et SXQC Inc. relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. Super motocross qui se tiendra le 30 mai 2015 au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.029 AUTORISATION DE RÉSILIATION DE SERVITUDE AUTORISÉE ET SIGNATAIRES – RUE COMMERCIALE OUEST

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville l'acte notarié de résiliation de servitude pour l'immeuble connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

UN IMMEUBLE situé dans le secteur de Chandler, Ville de chandler (Québec) G0C 1K0, connu comme étant formé du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (lot 4 294 664) Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.030 SUBVENTION DE LA VILLE DE CHANDLER – COMITÉ DU 100^E ANNIVERSAIRE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la Ville de Chandler accorde une subvention de 20 000 \$ au Comité du 100^e de Chandler tel que prévu aux prévisions budgétaires 2015.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville tous les documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.031 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRANSPORT ÉMILIEN LEBLANC INC. – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'INSTALLATION DU SYSTÈME BIONEST À NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures 7740, 7741 et 7742 à Transport Emilien Leblanc Inc. pour des travaux supplémentaires à l'installation du système de traitement secondaire Bionest avec désinfection UV et avec rejet à l'environnement pour l'usine Fermes Marines du Québec, secteur Newport.

Facture # 7740	1 834.57 \$
Facture # 7741	3 649.31 \$
Facture # 7742	2 019.19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.032 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER – PROJET « MISE EN VALEUR DES ATTRAITS TOURISTIQUES DE CHANDLER »

Il est proposé par monsieur le conseiller Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil confirme la participation financière de la Ville de Chandler de 4 500 \$ pour la réalisation du projet « Mise en valeur des attraits touristiques de Chandler » présenté dans le cadre du Pacte rural ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.033 OCTROI DE CONTRAT - MISE AUX NORMES POSTES DE POMPAGE – PABOS, ST-FRANÇOIS ET CHANDLER

CONSIDÉRANT l'appel de propositions réalisé par le directeur général auprès des firmes TETRATECH et WSP relativement à la production d'un avis

technique relativement à la problématique des fréquences de débordement des ouvrages de surverse du réseau d'interception des eaux usées des secteurs Pabos, Pabos Mills, St-François et Chandler ainsi que pour le dépôt d'un plan de travail afin de réduire la fréquence desdits déversements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'octroyer le contrat de production d'un avis technique au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme WSP au montant de 7 285 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.034 AMENDEMENT - POLITIQUE D'ACHAT D'ORDINATEUR

CONSIDÉRANT que, depuis 2003, il existe une politique d'assistance d'achat d'ordinateur pour les employés de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que l'on juge opportun que les élus bénéficient également de cette politique;

CONSIDÉRANT qu'aucun coût pour la Ville n'est associé à cette politique d'achat car toute personne qui bénéficie du programme doit rembourser, sur une période maximale de 36 mois, en faisant les adaptations nécessaires selon le mandat restant des élus, le montant alloué (maximum de 2 000 \$);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu qu'un programme d'assistance pour l'achat d'ordinateur soit accordé à tous les employés et élus désirant acquérir un tel équipement jusqu'à un maximum de 2 000 \$ et selon les critères énoncés dans le protocole d'entente établi entre la Ville de Chandler et l'employé.

Il est également résolu que la présente abroge la résolution numéro 031201.551.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.035 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-L-001-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-L-001 DE LA VILLE DE CHANDLER ;

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la Loi;

- CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-L-001 est entré en vigueur le 15 octobre 2006;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;
- CONSIDÉRANT la résolution 141006.289 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 12 décembre 2014, le projet de règlement numéro 2006-L-001-01;
- CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2006-L-001-01 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 2006-L-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.036 APPUI À LA MISSION DE PRO-CONSIGNE QUÉBEC

- CONSIDERANT que la consigne est le seul système permettant de recycler 100 % de la matière récupérée (verre, plastique et aluminium);
- CONSIDERANT que grâce à un tri à la source par le consommateur, la consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées ;
- CONSIDERANT que la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégalés, soit de 98 % pour les contenants à remplissage multiple de bière et de 76 % pour les contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses);
- CONSIDERANT que le système de consignation ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités ou à l'État québécois, car ce sont les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs qui sous-tendent la pérennité du système ;
- CONSIDERANT que la consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité au Québec dans les secteurs de la production, de la distribution,

du traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants ;

CONSIDERANT que la consigne représente un outil permettant de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin ;

CONSIDERANT que les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie, si l'on veut récupérer le plus de matières possible ;

CONSIDERANT que plusieurs entreprises et organismes travaillent présentement pour abolir le système public de consignation au Québec;

CONSIDERANT que le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne pourraient résulter, entre autres, en des économies pour les municipalités ;

CONSIDERANT que Pro-Consigne Québec regroupe plus de 80 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à cœur le maintien et la bonification des systèmes de consigne publique et privée au Québec ;

CONSIDERANT que Pro-Consigne Québec a pour mission détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel ;

CONSIDERANT qu'afin de contribuer à la réalisation de sa mission, Pro-Consigne Québec fait la promotion d'actions et de mesures concrètes, notamment:

- L'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants;
- L'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons;
- L'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consignes en fonction des contenants mis en marché;
- L'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec;
- L'évaluation des systèmes de retour des contenants consignés afin d'en faciliter leur utilisation.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu :

Que la Ville de Chandler appuie la mission de Pro-Consigne Québec et devienne ainsi membre du projet et qu'une copie certifiée de ladite résolution soit transmise par les autorités de la Ville au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi qu'au député de Bonaventure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.037 ENTENTE TRIENNALE CHANDLER – RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le succès des «Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie»;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler s'implique pour les trois prochaines éditions des Rencontres internationales de la photographie soit de 2015 à 2017. L'apport en service se définit comme suit :

- Implication financière de la Ville de Chandler de 2 000 \$;
- Un lieu d'exposition en fonction du thème et du choix des photos;
- Des matériaux pour accrocher les photos;
- Un espace pour la tenue d'ateliers, de conférences, etc.;
- Du personnel (responsable à la culture, personnel à l'accueil pour les expositions, aide technique pour l'accrochage et le démontage des photos);

Il est à noter qu'il sera toujours possible pour la Ville de se retirer de l'évènement si elle juge à propos, soit le 30 novembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.038 DEMANDE D'AUTORISATION – COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LAC VACHON – PANNEAU RÉCLAME

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise le Comité de mise en valeur du Lac Vachon représenté par monsieur Georges Sutton, président, à installer un nouveau panneau réclame publicitaire à l'entrée du Lac Vachon.

Le Comité de mise en valeur du Lac Vachon devra s'assurer au préalable d'obtenir tous les permis et autorisations requis pour cette installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150202.039 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 20h33.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier